

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le**11 FEV. 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge

N° d'entreprise : **0892 544 114****Nom**(en entier) : **Be Digital**

(en abrégé) :

Forme légale : **srl**Adresse complète du siège : **Bld Jamar 19 à 1060 St-Gilles****Objet de l'acte : démission**

TePROCÉS-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires, tenue au siège social, le Vendredi 19 septembre 2025.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane Bidault. Monsieur Stéphane Bidault assure la fonction de secrétaire.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 1.000 parts sociales sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.

Chaque action de capital donne droit à une voix.

ORDRE DU JOUR

1. démission administrateur

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATION

L'Assemblée aborde l'ordre du jour

1) L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Matthias Weber avec comme date effective le 30/09/2025.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

pour copie conforme
Stéphane Bidault, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).